

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 12 juillet 2017 à 18 heures 30 -
Sausheim (siège)**

Sur convocation du 6 juillet 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 12 juillet 2017 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

Monsieur Bernard **THIERY**

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Richard **PISZEWSKI**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Alain **SCHIRCK**
Monsieur Ludovic **HAYE** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Michel **RIES** à Monsieur Bernard **NOTTER**
Madame Béatrice **RIESTERER** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 mai 2017
2. Modification du tableau des effectifs
3. Décision modificative n° 1
4. Cession d'un véhicule – autorisation de signer
5. Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – souscription d'une assurance tous risques chantier et dommages-ouvrage – résultat de la mise en concurrence – attribution des marchés et autorisation de signer
6. Baldersheim – mise aux normes du club house de football et isolation thermique du complexe sportif – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
7. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – résultat de la nouvelle consultation d'entreprises suite à la liquidation judiciaire du titulaire du lot n° 10 : installations sanitaires – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
8. Sausheim – remplacement des murs rideaux de la grande et de la petite salle du COSEC – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
9. Sausheim – remplacement des châssis vitrés de la salle de restauration de l'EHPAD du Quatelbach – autorisation d'engager les études ainsi que la consultation d'entreprises
10. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
11. Battenheim – aménagement de la placette de la Libération – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
12. Rixheim – réaménagement des rues d'Alsace et du Pont – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention
13. Sausheim – aménagement de la rue des Romains – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
14. Sausheim - création d'une nouvelle voie d'accès pour le futur siège du syndicat – aménagement d'une plate-forme support de chaussée – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
15. Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur la commune de Habsheim – approbation d'un avenant – autorisation de signer
16. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis adresse au nom de l'assemblée ses sincères félicitations à M. Olivier BECHT, maire de Rixheim, récemment élu à l'Assemblée nationale.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, intitulés :

16. Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – secteur situé entre la rue du Maréchal Foch et la rue du Président Roosevelt – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions

17. Départ à la retraite d'un collaborateur du SCIN – acquisition d'un bon pour un repas pour deux personnes

Monsieur le président passe ensuite à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 mai 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 30 mai 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 30 mai 2017.

Point n° 2 : Modification du tableau des effectifs

Afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs du SCIN avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2017.

Il convient également de créer un emploi permanent d'attaché territorial, afin de satisfaire au besoin du service juridique.

Compte tenu de ce qui précède, M. le président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs actualisé et modifié ci-dessous :

Catégorie	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination jusqu'au 01/01/2017	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Création d'emplois au 15 juillet 2017	Postes vacants
	Directeur général des services	Directeur général des services	1 poste à temps complet	0	0
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES					
A	Attaché territorial	Attaché territorial	2 postes à temps complet	1	1
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS					
B	Rédacteur principal 2eme classe	Rédacteur principal 2eme classe	2 postes à temps complet	0	1
B	Rédacteur	Rédacteur	1 poste à temps complet	0	1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS					
C	Adjoint administratif principal 2eme classe	Adjoint administratif principal 2eme classe		0	0
C	Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal 2eme classe	5 postes à temps complet	0	2
C	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	2 postes à temps complet	0	1
C	Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal 2eme classe	1 poste à 17h1/2	0	0
CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS					
A	Ingénieur principal	Ingénieur principal	1 poste à temps complet	0	0
A	Ingénieur	Ingénieur	1 poste à temps complet	0	1
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS					
B	Technicien principal de 1ère classe	Technicien principal de 1ère classe	4 postes à temps complet	0	0
B	Technicien principal de 2eme classe	Technicien principal de 2eme classe	6 postes à temps complet	0	4
B	Technicien	Technicien	2 postes à temps complet	0	1
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE					
C	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	0	0
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	5 postes à temps complet	0	2
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES					
C	Adjoint technique de 2eme classe	Adjoint technique	1 poste à temps complet	0	1

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
- Vu** le protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,
- Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du SCIN à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,
- Considérant** qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service juridique, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le tableau des effectifs du syndicat de communes de l'île Napoléon, tel que ci-dessus détaillé, avec effet au 1^{er} janvier 2017.**

Point n° 3 : Décision modificative n° 1

Par courrier du 18 mai 2017, le trésorier de Mulhouse couronne a informé les services du syndicat que le titre n° 29/2017 émis le 28 avril 2017 au nom de la société Sarmac dans le cadre du décompte général définitif des travaux de la rue de Soultz à Rixheim, était devenu irrécouvrable en raison de la mise en liquidation de ladite société.

Il y a donc lieu, pour le comité syndical, de déclarer cette créance éteinte, et de prévoir les crédits nécessaires au compte 6542 afin de pouvoir procéder au mandatement y afférent.

Parallèlement, il y aurait lieu de prévoir un complément de crédits à l'article 281758, afin de procéder aux amortissements encore en suspens.

Ces deux écritures nécessitent la mise en œuvre d'une décision modificative, reprise dans les tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Articles		Libellé	Montant BP 2017	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
022	022		Dépenses imprévues	376 378,72 €		32 675,00 €	343 703,72 €
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	186 181,48 €	28 014,00 €		214 195,48 €
65	6542		Créances éteintes	0,00 €	4 661,00 €		4 661,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Articles		Libellé	Montant BP 2017	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
040		281758	Autres installations, matériels et outillages techniques	0,00 €		28 014,00 €	28 014,00 €
020	020		Dépenses imprévues	1 339 181,61 €	28 014,00 €		1 367 195,61 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'admettre le titre n° 29/2017 du 28 avril 2017 en créance éteinte ;**
- **Approuve l'ensemble des écritures de décision modificative telle que ci-dessus détaillée ;**
- **Charge M. le président d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Point n° 4 : Cession d'un véhicule – autorisation de signer

Dans le cadre de l'optimisation de son parc de véhicules, le syndicat a procédé récemment à la commande d'une Peugeot 308 destinée aux services techniques.

Cette transaction s'est faite sous condition de reprise d'un ancien véhicule, en l'occurrence une Peugeot 308 d'avril 2014, immatriculée DE-176-XA, totalisant environ 62 000 kilomètres ; prix de reprise 13 000,00 € TTC.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à procéder à la cession susvisée.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à procéder, aux conditions ci-dessus détaillées, à la cession du véhicule concerné ;**
- **Autorise M. le président à établir et à signer tous documents afférents à cette cession ;**
- **Charge M. le président de procéder aux opérations de régularisation comptable relatives à la sortie de l'actif du SCIN dudit véhicule.**

Point n° 5 : Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – souscription d'une assurance tous risques chantier et dommages-ouvrage – résultat de la mise en concurrence – attribution des marchés et autorisation de signer

Les travaux de construction de la nouvelle école élémentaire à Habsheim ont démarré.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Habsheim a souhaité que le syndicat de communes de l'Île Napoléon souscrive pour son compte un contrat « dommages ouvrage et garanties complémentaires » ainsi qu'un contrat « tous risques chantier et responsabilité du maître d'ouvrage »

Les cahiers des charges ont été établis par la société Arima Consultants.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée.

A l'issue de la consultation, quatre candidats ont déposé une offre pour la première garantie comprenant :

- Une offre de base : assurance « dommages à l'ouvrage »
- Une prestation supplémentaire éventuelle comprenant les garanties suivantes :
 - Assurance « bon fonctionnement »
 - Assurance des « dommages immatériels consécutifs »
 - Assurance des « existants »
 - Assurance « constructeur non réalisateur »

De même, deux candidats ont déposé une offre pour la TRC comprenant :

- Une offre de base : assurance « tous risques chantier »
- Une prestation supplémentaire éventuelle couvrant les responsabilités du maître d'ouvrage.

La commune de Habsheim, qui a examiné le rapport d'analyse, souhaite suivre les préconisations d'Arima Consultants, et donc retenir la solution formule de base et prestation supplémentaire pour les deux contrats.

- Pour la garantie « dommages ouvrage »

MMA	Taux TTC	Prime TTC
Formule de base	0,576 %	15 848,07 €
PSE	0,139 %	3 800,78 €
Total base + PSE	0,715 %	19 648,85 €

- Pour la garantie « tous risques chantiers »

MMA	Taux TTC	Prime TTC
Formule de base	0,184 %	5 070,00 €
PSE	0,050 %	1 380,00 €
Total base + PSE	0,234 %	6 450,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec la compagnie d'assurance retenue.**

Point n° 6 : Baldersheim – mise aux normes du club house de football et isolation thermique du complexe sportif – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 20 octobre et 16 décembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif à Baldersheim.

Par délibération du 26 octobre 2016, le comité syndical approuvait, pour un montant de 23 593,00 € HT, un avenant au marché de travaux du lot n° 2 et autorisait M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.

Depuis, de nouvelles adaptations techniques et/ou pratiques ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Schwob BTP de Traubach-le-Bas, attributaire du lot 2 « gros-œuvre ». L'avenant s'élève à **+4 586,00 € HT** (plus-value pour travaux de rebouchage sur les murs extérieurs entre les anciennes fermes métalliques, réalisation d'une ouverture dans un mur permettant d'accéder à la CTA, et remplacement d'un mur en maçonnerie par une cloison légère afin d'alléger une dalle suite au carottage de poutrelles pour le cuisiniste) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,30 % et fixant le nouveau montant du marché à 91 159,40 € HT.
- L'entreprise Martin & Fils de Neubois (67), attributaire du lot 3 « charpente bois ». L'avenant s'élève à **-10 840,00 € HT** (moins-value pour suppression d'un plancher technique et simplification du renforcement de charpente initialement prévu) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 29,10 % et fixant le nouveau montant du marché à 26 412,00 € HT.

- L'entreprise Hug de Cernay, attributaire du lot 5 « couverture – étanchéité – zinguerie ».

L'avenant s'élève à **+5 309,64 € HT** (plus-value pour fourniture et pose d'une bavette de jonction en zinc entre la toiture et l'auvent, reprise de l'étanchéité d'une casquette d'auvent existante, pose de sorties de ventilation pour la CTA du cuisiniste et réalisation de sous-faces neuves des débords de toiture) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 13,31 % et fixant le nouveau montant du marché à 45 216,01 € HT.

- L'entreprise Kleinhenny R. d'Illzach, attributaire du lot 6 « menuiserie extérieure ».

L'avenant s'élève à **-2 916,50 € HT** (moins-value pour remplacement d'une porte du sas d'entrée par un châssis fixe et suppression des tablettes de fenêtres en aluminium pour l'extérieur et en werzalith pour l'intérieur) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 9,05 % et fixant le nouveau montant du marché à 29 316,00 € HT.

- L'entreprise Meyer Isolation de Richwiller, attributaire du lot 7 « plâtrerie – isolation – plafond ».

L'avenant s'élève à **+4 973,50 € HT** (plus-value pour réalisation d'un doublage sur ossature métallique des murs périphériques avec une étanchéité à l'air projetée, isolation avec membrane d'étanchéité à l'air des plafonds des coques et réalisation d'une nouvelle cloison entre la cuisine et la salle festive suite à la démolition de l'ancienne en mauvais état, et moins-value pour modification du principe de pose de l'isolation en plafond et suppression des heures en régie) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 11,89 % et fixant le nouveau montant du marché à 46 808,50 € HT.

- L'entreprise Vincentz de Niederhergheim, attributaire du lot 8 « électricité – courants forts et faibles ».

L'avenant s'élève à **+6 624,04 € HT** (plus-value pour évolution de la gestion de l'alarme par un système de badges, rajout d'alimentations pour l'électrification des volets roulants du bâtiment, modification du tableau électrique et déplacement des attentes pour le cuisiniste, et moins-value pour suppression des heures en régie) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 11,36 % et fixant le nouveau montant du marché à 64 918,85 € HT.

- L'entreprise CERT de Richwiller, attributaire du lot 10 « plomberie – sanitaire ».

L'avenant s'élève à **+2 506,00 € HT** (à la demande du cuisiniste, plus-value pour modification et déplacement des attentes, réalisation de carottages pour le passage des gaines de la hotte et pose seule (sans fourniture) de caniveaux) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,83 % et fixant le nouveau montant du marché à 45 465,00 € HT.

- L'entreprise Bitsch de Burnhaupt-le-Haut, attributaire du lot 11 « menuiserie intérieure ».

L'avenant s'élève à **+4 370,42 € HT** (plus-value pour modification des 2 comptoirs de bars à la demande de la commune et du cuisiniste, réalisation d'un chevêtre, d'une trappe CF 1h et d'une porte CF 1/2h pour l'accès au local CTA, encastrement de l'écran de projection mural, moins-value pour suppression des heures en régie et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une

augmentation de la masse des travaux de 15,24 % et fixant le nouveau montant du marché à 33 038,92 € HT.

- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 12 « carrelage ».

L'avenant s'élève à **-5 506,16 € HT** (moins-value pour suppression de la chape isolée initialement prévue suite au remplacement du dallage et plus-value pour reprises des formes de pente sur la chape de la cuisine après modification de l'implantation des caniveaux par le cuisiniste et rajout d'une étanchéité au sol) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 17,04 % et fixant le nouveau montant du marché à 26 808,04 € HT.

- L'entreprise Koerper de Dietwiller, attributaire du lot 13 « métallerie ».

L'avenant s'élève à **+6 537,00 € HT** (plus-value pour fourniture et pose de barre anti-flambement sur les fermettes existantes, pose d'une porte extérieure supplémentaire suite à la création d'un local ventilation en annexe de la cuisine, modification de l'implantation des rideaux métalliques à l'intérieur du bâtiment et asservissement de l'ouverture de ces rideaux sur le système d'alarme, et moins-value pour suppression des heures en régie) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 19,20 % et fixant le nouveau montant du marché à 40 582,00 € HT.

- L'entreprise Deobat de Vandœuvre-lès-Nancy (54), attributaire du lot 15 « isolation thermique extérieure ».

L'avenant s'élève à **+2 860,00 € HT** (plus-value pour réalisation d'une isolation enterrée des murs extérieurs en périphérie du bâtiment) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,41 % et fixant le nouveau montant du marché à 121 498,10 € HT.

- L'entreprise TPV de Rouffach, attributaire du lot 16 « voirie – réseaux divers ».

L'avenant s'élève à **-3 995,00 € HT** (moins-value pour non réalisation de fouilles en trous isolés, de réseaux intérieurs sous dallage et de décrouitage) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 18,61 % et fixant le nouveau montant du marché à 17 472,25 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+14 508,94 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,99 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 745 028,87 € HT.

Si l'on tient compte de l'avenant approuvé le 26 octobre 2016, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 5,39 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 5 juillet 2017, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +14 508,94 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,99 % et fixant le nouveau montant global du marché à 745 028,87 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 7 : Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – résultat de la nouvelle consultation d'entreprises suite à la liquidation judiciaire du titulaire du lot n° 10 : installations sanitaires – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 30 mai 2017, le comité syndical prenait acte de la liquidation judiciaire l'entreprise Willy Schneider de Pfastatt, attributaire du lot 10 – installations sanitaires, dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim.

Monsieur le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 19 juin 2017 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 5 juillet 2017, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot n° 10 : installations sanitaires

Entreprise Labeaune de Sundhoffen pour un montant de 10 212,77 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 8 : Sausheim – remplacement des murs rideaux de la grande et de la petite salle du COSEC – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 29 mars 2017, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de remplacement des murs-rideaux dans la petite salle et dans la grande salle du COSEC à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 23 mai 2017, fixant la date limite de remise des offres au 19 juin 2017 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 5 juillet 2017, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique : menuiserie aluminium

Entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach pour un montant de 1 48 265,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 9 : Sausheim – remplacement des châssis vitrés de la salle de restauration de l'EHPAD du Quatelbach – autorisation d'engager les études ainsi que la consultation d'entreprises

L'opération de remplacement des châssis vitrés de la salle de restauration de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim a été retenue pour l'année 2017 au titre du programme d'investissement du syndicat de communes de l'Île Napoléon.

Les travaux se déclinent pour l'essentiel à remplacer :

- Les anciennes menuiseries par des menuiseries en profilé aluminium à rupture de pont thermique ;
- Les volets existants par des volets roulants motorisés en aluminium ;
- La verrière actuelle par une verrière en profilé aluminium avec remplissage en panneaux sandwich isolés ;
- Les gouttières et descentes d'eaux pluviales de la verrière.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant des travaux à 50 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de remplacement des châssis vitrés de la salle de restauration de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim pour un montant de 50 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager, en interne, les études de maîtrise d'œuvre y afférentes, ainsi que la consultation d'entreprises.**

Point n° 10 : Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'île Napoléon – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 29 mars 2017, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'île Napoléon à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 3 mai 2017, fixant la date limite de remise des offres au 6 juin 2017 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 9 et 23 juin, ainsi que le 5 juillet 2017, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Terrassement	TPS de Wittenheim	29 502,00 €
		<i>Tranche optionnelle 1 : décapage de terre végétale</i>	4 125,00 €
2	Gros-œuvre / réseaux enterrés	CLB à Wintzenheim	545 987,54 €
3	Charpente métallique	Samson à Ensisheim	61 750,14 €
4	Couverture / étanchéité	JAID à Didenheim	81 928,50 €
5	Plâtrerie	MCK Plâtrerie à Didenheim	64 969,10 €
6	Carrelage / faïence	<i>Infructueux</i>	
7	Electricité	Eiffage Energie à Wittenheim	209 352,90 €
8	Menuiserie extérieure aluminium / stores / porte de garage	La Solution à Vieux-Thann	147 658,20 €
9	Serrurerie	Ferronnerie d'Art Mary à Waldighoffen	40 152,00 €
10	Ascenseur	Est Ascenseur à Strasbourg (67)	19 950,00 €
11	Revêtements de sols	CDRE à Illkirch (67)	35 439,82 €
12	Faux-plafonds démontables	Meyer Isolation à Richwiller	17 337,05 €
13	Peintures intérieures	Peintures Ehret à Brunstatt	64 224,90 €
14	Chauffage / ventilation / sanitaire	René Graf à Colmar	302 079,67 €
15	Menuiserie intérieure bois / mobilier	Kleinhenny Pierre à Illzach	69 107,60 €

16	Echafaudage	Echaf Service à Bartenheim	16 394,94 €
17	Bardage zinc	JAID à Didenheim	47 250,00 €
18	Isolation thermique extérieure / peinture extérieure	<i>Infructueux</i>	
19	Clôture / portail	Roman à Blotzheim	21 404,00 €
Montant total des marchés attribués (hors tranche optionnelle)			1 774 488,36 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues ;**
- **Autorise M. le président à affermir, le cas échéant, la tranche optionnelle du lot 1 – terrassement ;**
- **Déclare infructueux les lots :**
 - o **6 – carrelage / faïence ;**
 - o **18 – isolation thermique extérieure / peinture extérieure ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour les lots mentionnés à l'alinéa précédent.**

Point n° 11 : Battenheim – aménagement de la placette de la Libération – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Dans la continuité des travaux de sécurisation de l'entrée Ouest de Battenheim, débutés en 2016 avec la pose d'une passerelle piétonne sur le Quatelbach et l'aménagement d'un plateau surélevé sur le RD 20 II, la commune a souhaité réaménager la placette de la Libération.

Le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 26 avril dernier le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de la réalisation de ces travaux.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 5 juillet dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 69 105,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 12 : Rixheim – réaménagement des rues d'Alsace et du Pont – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans le cadre du réaménagement des rues d'Alsace et du Pont à Rixheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les études, les travaux de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes et sont estimées à 4 951,55 €. S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux qui a été attribué à l'entreprise TP du Vignoble de Rouffach et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement des rues d'Alsace et Pont à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 13 : Sausheim – aménagement de la rue des Romains – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

La commune de Sausheim souhaite dans le cadre des travaux de voirie pour l'année 2017 procéder au réaménagement de la rue des Romains sur le secteur situé entre la rue de Bretagne et la rue de la Forêt-Noire sur une longueur d'environ 350 mètres.

Le projet comprend pour l'essentiel :

- Le décroûtage des enrobés ;
- Les terrassements généraux pour la création des structures de voirie ;
- La fourniture et pose de pavés double file formant fil d'eau ;
- L'enfouissement du réseau Orange ;
- La collecte des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 275 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour la collecte des eaux pluviales.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 275 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la rue des Romains à Sausheim, sur le secteur situé entre la rue de Bretagne et la rue de la Forêt-Noire ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président de solliciter les subventions y afférentes.**

Point n° 14 : Sausheim - création d'une nouvelle voie d'accès pour le futur siège du syndicat – aménagement d'une plate-forme support de chaussée – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Le projet de construction du nouveau siège du syndicat de communes de l'Île Napoléon situé rue de l'Étang à Sausheim nécessite la création d'une voie d'accès. Le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 30 mai dernier le lancement d'une consultation d'entreprises pour réaliser une plate-forme support de chaussée.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 5 juillet dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 48 118,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 15 : Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur la commune de Habsheim – approbation d'un avenant – autorisation de signer

Par délibération du 7 septembre 2016, le comité syndical avait approuvé la signature d'une convention quadripartite liant le SCIN, l'association l'Île aux Copains ainsi que les communes de Dietwiller et Habsheim, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires instaurée par le gouvernement en 2014.

Suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune de Habsheim a par délibération du 28 juin 2017, pris la décision de revenir à une organisation du temps scolaire de quatre jours.

Il y a donc lieu de contractualiser avec l'association l'Île aux Copains un nouvel avenant à sa convention de délégation de service public, permettant l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement, sur Habsheim, le mercredi matin, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 et ce jusqu'au 31 décembre prochain.

Cet avenant aura une incidence financière de **+6 469,67 €** (soit 1,9 %) sur le montant à verser à l'association au titre de l'année 2017, l'ensemble des autres dispositions de la DSP demeurant inchangées.

Les crédits nécessaires seront, en tant que de besoin, prévus au budget à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les dispositions de l'avenant à intervenir à la convention de délégation de service public de l'association l'Île aux Copains ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents y afférents.**

Point n° 16 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – secteur situé entre la rue du Maréchal Foch et la rue du Président Roosevelt – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions

La commune de Habsheim souhaite, dans le cadre des travaux de voirie pour l'année 2017, procéder au réaménagement de la rue de la Délivrance sur le secteur situé entre la rue du Maréchal Foch et la rue du Président Roosevelt sur une longueur d'environ 200 mètres.

Le projet porte pour l'essentiel sur :

- Le décroûtage des enrobés ;
- Les terrassements généraux pour la création des structures de voirie ;
- La fourniture et pose de caniveau granit formant fil d'eau et la pose d'un pavé granit pour délimiter la chaussée ;
- L'enfouissement du réseau orange ;
- La collecte des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 170 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour la collecte des eaux pluviales.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 170 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la rue de de la Délivrance à Habsheim, sur le secteur situé entre la rue du Maréchal Foch et la rue du Président Roosevelt ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président de solliciter les subventions y afférentes.**

Point n° 17 : Départ à la retraite d'un collaborateur du SCIN – acquisition d'un bon pour un repas pour deux personnes

Monsieur Jean-Yves BILGER, collaborateur du bureau d'études voirie depuis la création du syndicat en 2010, fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2017, après une carrière professionnelle de presque 43 années, dont 10 à la CCIN et au SCIN.

Afin de lui exprimer les remerciements de notre collectivité pour la qualité du travail accompli au cours de cette décennie, il est proposé au comité syndical de lui offrir un bon d'invitation pour deux personnes, pour un menu avec boissons.

Le coût de ce cadeau est de 448,00 €. L'imputation se fera à l'article 6232 ; les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve l'acquisition d'un bon d'invitation pour deux personnes, pour un menu avec boissons, au prix de 448,00 € ;***
- ***Autorise M. le président à émettre le mandat correspondant.***

Point n° 18 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mercredi 13 septembre 2017 à 18 heures 30**, à Battenheim (salle festive et culturelle). Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20
Sausheim, le 12 juillet 2017